commun, depuis 50 juſqu'à 76 ℔ 19 ß; fin; depuis 100 juſqu'à 176 ℔ 16 ß; — *Bretagne*, commun, depuis 50 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 65 juſqu'à 200 ℔; — la *Rochelle*, commun, depuis 40 juſqu'à 70 ℔; fin, depuis 75 juſqu'à 100 ℔; — *Pau*, commun, depuis 30 juſqu'à 180 ℔; fin, depuis 40 juſqu'à 240 ℔.

PRIX *du quintal de Chanvre pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Dijon, commun, depuis 18 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 22 juſqu'à 75 ℔; — *Alſace*, commun, depuis 20 ℔ 16 ß juſqu'à 52 ℔; fin, depuis 46 ℔ 17 ß juſqu'à 79 ℔; — *Bretagne*, commun, depuis 26 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 30 juſqu'à 85 ℔; — la *Rochelle*, commun, depuis 25 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 50 juſqu'à 90 ℔; — *Pau*, commun, depuis 26 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 36 juſqu'à 40 ℔.

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Dijon, depuis 13 juſqu'à 42 ℔; — *Alſace*, depuis 11 ℔ 9 ß juſqu'à 17 ℔ 1 ß; — *Bretagne*, depuis 15 juſqu'à 21 ℔; — la *Rochelle*, 20 ℔; — *Pau*, depuis 13 juſqu'à 21 ℔.

§. II.

SUITE *des remarques ſur les obſervations de MM. de la Société d'Agriculture du Mans*, &c.

Loin de nous oppoſer aux bienfaits du Gouvernement en faveur des défricheurs, joignons-nous aucontraire à ceux qui deſireraient qu'on leur accordât les gratifications promiſes pour les *deſſechemens* *. Le bien général de l'État le demande & celui des cultivateurs actuels ne le requiert pas moins, ceci n'eſt point un ſophiſme, & nous ne cherchons point à faire illuſion; en voici des preuves. Comme l'abondance des denrées de premiere néceſſité eſt le plus puiſſant reſſort de population, & que nos Ports ſont toujours ouverts à leur exportation, il y a tout lieu de penſer que nos grains ſe ſoutiendront perpétuellement à un prix qui donnera un profit raiſonnable au cultivateur, quand même on parviendrait à mettre en valeur nos terres incultes. Cependant ſi cette amélioration a lieu, les impôts que portent les terres anciennes diminueront, parce qu'étant repartis ſur un plus grand nombre d'arpens, ils péſeront moins ſur chacun, ou ſi, par le malheur des temps on était forcé d'augmenter la taille, les nouvelles terres pourraient porter ce fardeau ſans qu'on fût obligé d'augmenter celui des anciennes. Je conviens que ce ne peut être qu'au bout du terme de franchiſe qu'on aurait accordé aux terres nouvellement défrichées. Mais ce terme n'eſt pas long; & juſqu'à cette époque tout peut reſter dans l'état où il eſt.

Une abondance de denrée qui préviendrait pour toujours les diſettes que nous éprouvons quelquefois; qui nous permettrait de faire ſouvent un commerce lucratif de nos grains avec l'Étranger, enfin qui augmenterait notre population, puiſque les hommes naiſſent ou ſe raſſemblent dans un pays en proportion des moyens qu'on y trouve pour ſubſiſter; tant de biens que procurerait l'exploitation générale de nos terres, ſont trop deſirables pour que cette exploitation ne ſoit pas l'objet des vœux de tout bon citoyen. Ce ſeront certainement ceux de MM. de la Société du Mans, quand cette Société y aura réflechi de nouveau.

Nous ſommes d'ailleurs parfaitement d'accord ſur les autres moyens qu'elle propoſe; la réparation des chemins, les facilités des communications par terre & par eau, & ſur-tout la propoſition de peupler nos landes avec des Colonies étrangeres, ſont des choſes qui caractériſent le zele que cette Société a toujours montré pour l'avantage de l'État. *Fin.*

* M. d'Étigny connu par ſon zele patriotique, a fait préſent à la Société royale d'Agriculture de Paris, de vingt beliers d'une belle race qu'il a tirée d'Eſpagne. La Société n'a pas cru pouvoir mieux lui témoigner ſa reconnaiſſance, qu'en faiſant jouir pluſieurs Provinces de ce bienfait. En conſéquence elle en a envoyé dans la Normandie, dans la Tourraine & dans le Berry, & elle a partagé entr'elle ce qui reſtait.

* Une exemption de taille & de dixme pendant vingt années, & au bout de ce terme la dixme prife au cinquantiéme.

M. d'Étigny lui a auſſi communiqué un Mémoire hiſtorique ſur le troupeau qu'il a tiré d'Eſpagne. Nous penſons que nos lecteurs nous ſçaurons gré de leur en faire part. Le voici tel qu'il nous a été confié.

MÉMOIRE

De M. d'Etigny, ſur le troupeau de beliers & de brebis d'Eſpagne qu'il a dans ſa terre de Teil, près de Sens.

Je ſuis Intendant depuis 1751 des Généralités de Pau & d'Auch.

Il ſe fait dans mon Intendance un très-grand commerce de laines d'Eſpagne, & ſur-tout dans les Villes de Bayonne & d'Oleron.

J'ai été à portée de prendre des connaiſſances ſur ce commerce ſi avantageux pour l'Eſpagne & ſi néceſſaire pour les manufactures du Royaume.

J'ai tenté pendant pluſieurs années tous les moyens poſſibles pour tirer d'Eſpagne des beliers & des brebis de la race qui produit cette laine ſi précieuſe; mes ſoins ont été inutiles à cauſe de la difficulté de les ſortir d'Eſpagne, les défenſes y étant très-rigoureuſes & portant même peine de mort.

J'ai fait la campagne de 1762, en qualité d'Intendant de l'Armée Françaiſe qui a ſervi en Eſpagne & en Portugal; j'ai parcouru une partie de ces deux Royaumes, & j'ai été aſſez heureux pour trouver du côté d'Alcantara & de Cacerés ſur les frontieres du Portugal, des troupeaux de l'eſpèce qui produit les plus belles laines.

J'examinai avec attention les pâturages qui ſervaient de nourriture à ces beſtiaux, & je crus remarquer très-peu de différence entre ces pâturages & ceux que j'ai chez moi auprès de Sens; je me déterminai ſur le champ à tâcher de me procurer à quelque prix que ce fût, un troupeau conſidérable en beliers & en brebis de la meilleure race, & je parvins avec beaucoup de ſoins & de dépenſes, à faire arriver chez moi près d'Auch, au mois de Mai 1763, un troupeau de quatre-vingt brebis, trente-neuf beliers & trois moutons.

Ces animaux étaient très-fatigués d'une route auſſi longue; ils avaient marché près de quatre mois pour venir d'Alcantara à Madrid, de Madrid à Pampelune, de Pampelune à Barcelonne, de Barcelonne à Perpignan, de Perpignan à Auch, ce qui fait un trajet de plus de quatre cents lieues de France.

Le troupeau qui était arrivé à Auch avec ſa toiſon, était chargé de pouſſiere; la galle fut la ſuite de cette route, & je perdis au moins un tiers de mon troupeau.

L'été de 1763, ayant été fort chaud en Gaſcogne, & d'ailleurs les pâturages étant fort reſſerrés & peu convenables à ces animaux, la galle les gagna de nouveau dans l'automne de 1763; les brebis mirent bas, & beaucoup d'agneaux périrent.

J'étais à la veille de perdre le fruit de mes ſoins & de mes dépenſes, lorſque je me procurai un Berger des montagnes des Pyrénées des plus intelligens & des plus habiles; c'eſt à cet homme à qui je dois le ſalut du reſte de mon troupeau.

Ce Berger me conſeilla de l'envoyer avec le troupeau ſur les montagnes vers le mois de Mai de 1764; le troupeau y paſſa le printemps, l'été, & revint au Seillan près d'Auch dans le mois de Septembre de la même année.

Je fis venir à Auch dans l'été de 1764, de ma terre de Teil près de Sens, un Berger qui y était à mon ſervice, je l'envoyai joindre au commencement d'Août mon autre Berger ſur la montagne, en lui recommandant de ſeconder ſes ſoins, & de bien examiner ſa façon de conduire & de traiter ſon troupeau.

Ces deux Bergers étant revenus de la montagne, je crus que c'était la ſaiſon la plus convenable pour faire arriver chez moi, dans mes terres auprès de Sens, mon troupeau de beliers & de brebis d'Eſpagne.

Les deux Bergers munis de leurs paſſe-ports & d'une proviſion de remédes propres aux animaux qu'ils conduiſaient, mirent près de quarante jours pour arriver d'Auch à Paſſy près Sens. Les pluies furent quaſi continuelles; ces animaux arriverent très-fatigués, & ſur-tout les brebis qui étaient pleines.

Ce troupeau arriva dans les premiers jours de Novembre, les brebis commencerent à mettre bas à la fin du même mois, elles n'avaient preſque pas de lait, ce qui demanda encore beaucoup de ſoins & de dépenſes, tant pour la nourriture des meres brebis auxquelles on ne refuſait ni avoine, ni ſon, ni ſel, ni orge cuit & moulu, que pour celle des agneaux.

Une partie des agneaux périt malgré les ſoins des deux Bergers, ceux qu'ils trouverent le moyen de conſerver, ont bien réuſſi, & ſeront en état de faire la monte de 1766.

Le Berger de la montagne m'a confirmé dans l'idée que j'avais de l'excellence de mes pâturages. Ils ſont compoſés de friches & de bruyeres dans leſquelles il y a quelques buiſſons d'épines, des ſauvageons, des trembles & des bois blancs. Ils forment une étendue d'environ une demi-lieue en tout ſens. Les brebis, les beliers & agneaux y trouvent en tout temps & en abondance une herbe plus ou moins fine, ſuivant les cantons; le terrein y eſt très ſec preſque par-tout.

Le Berger de la montagne me demanda la permiſſion de s'en retourner dans ſon pays au printemps de 1765, & depuis cette époque le troupeau eſt reſté ſous la conduite de l'autre Berger auquel j'ai donné un garçon de ſeize à dix-huit ans pour le ſeconder.

Ce Berger a très-bien gouverné ce troupeau, s'eſt donné beaucoup de ſoins, mais il n'a pu garantir de ſuites du grand froid les brebis & les agneaux qui ſont nés en N. & D. de l'année 1765, & en Janv. 1766. Les brebis n'ont pu ſortir à cauſe de la neige qui a couvert la terre, & elles ont manqué de lait quoiqu'on leur ait donné ſuffiſamment du foin, de la paille de froment & de ſeigle, de l'avoine, du ſel & de l'orge.

Malgré tous les ſoins qu'on a pris des agneaux,

je n'ai pu en conſerver que les 3 ſes. au plus.

J'eſpere à l'avenir me mettre à l'abri de ces pertes, en faiſant faillir plus tard mes brebis. Il y a tout lieu de croire que ſi les brebis ne commencent à mettre bas qu'à la fin de Février, elles ne manqueront pas de lait & que les agneaux ſeront beaucoup plus aiſés à élever.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

AVIS.

M. Poulletier Négociant à Rouen, a une partie de 1500 liv. de graine de Luzerne de Provence nouvelle à vendre, dont il fera bonne compoſition à ceux qui voudront s'adreſſer à lui.

COMMERCE.

§. I.

EXTRAIT *d'une lettre de* LISBONNE, *du 4 Mars 1766 (a).*

NOUVELLES MARITIMES.

LEs Vaiſſeaux qui compoſent la flotte de Rio-Janeiro, ont relâché pendant quelques jours dans le Port de cette Ville au nombre de 26 voiles; quatre autres ont tiré vers Oporto, & il en eſt reſté 2 au Breſil. La cargaiſon de ces Vaiſſeaux conſiſte en or, argent, ſucre, peaux & cuirs de la valeur d'environ neuf millions de cruſades. Le Vaiſſeau qui eſt de retour des Indes orientales, s'eſt chargé à ſon paſſage dans la Baie de tous les Saints d'un million de cruzades pour le compte de quelques particuliers; mais il n'apporte pas de poivre de Goa, ce qui donne lieu de penſer que la bonne intelligence n'eſt pas encore rétablie entre les Portugais & les Habitans du Malabar. Huit bâtimens de la précédente flote ſont arrivés dans le Tage le 26 de Février ſous le convoi d'un Vaiſſeau de ligne Anglais, le reſte a relâché à Caſacks, & eſt arrivé le matin par la marée du 4 Mars avec d'autres Vaiſſeaux qui les ſuivaient. Quatre autres qui étaient du Département d'Oporto, ont été eſcortés juſqu'à leur entrée dans le Duero par une Frégate de quarante canons.

La cargaiſon que ces Vaiſſeaux ont apporté, ſelon les avis qu'on a pu en avoir, conſiſte en 11 caiſſes d'or, huit cent mille piaſtres en argent, cinq mille ſix cens caiſſes de ſucre, quatre mille cuirs verds.

On attend de jour en jour l'*Eſſex*, Vaiſſeau de guerre qui revient des Indes orientales avec une grande quantité d'argent.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

Sur le projet de mettre des marques aux laines tricotées.

J'ai été fort étonné de lire dans une Gazette *Anglaiſe* du 8 de ce mois, qu'on allait porter une loi pour prévenir les fauſſes marques des étoffes dans les manufactures des ouvrages de laine tricottée au métier, parce que les Français & les Suiſſes introduiſent leurs bas tricottés au moyen de cette fraude; en effet, il n'eſt pas plus poſſible de faire une loi en Angleterre, qui puiſſe avoir lieu dans les marchés étrangers, que d'en établir une qui empêche nos marchands de vendre des bas marqués frauduleuſement, parce qu'on ne peut jamais leur prouver qu'ils aient reconnu la fraude. Il eſt vrai que les Habitans de Taunton & d'autres lieux de l'occident d'Angleterre, ont toujours eu la coutume de marquer leurs bas à deux fils avec 4 œillets. S'ils les vendaient pour être à quatre fils, ils ſeraient puniſſables; mais le détaillant qui ſçait qu'ils n'en ont que deux, laiſſe croire à l'acheteur qu'ils en ont quatre, par la marque qui y eſt appoſée, & pour laquelle on paye ſans doute quelque choſe de plus. On verra par là que les Manufacturiers de bonne foi qui ne voudront pas marquer leurs bas à deux fils comme s'ils étaient de 3 ou de 4, n'en vendront gueres aux Marchands; c'eſt pour cela que les Fabriquans de bas de Nottingham & de Leiceſter, viennent de demander l'acte en queſtion, pour que les manufacturiers des Provinces occidentales n'ayent pas cet avantage ſur eux.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du 19 au 24 Avril 1766.*

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 19 à la Douanne de Londres.*

Pour Riga, 88 quintaux de plomb à

(a) Cet extrait eſt tiré des Papiers Anglais.

giboyer; — pour Peterſbourg, 15 tonnes de bois de Campêche, 1530 peaux de caſtor, 500 onces d'or monnoyé & 736 liv. d'indigo; — pour Stockholm, 762 quintaux de ſucre; — pour Dublin, 8087 gallons de rum; — pour Neuwyorck, 5424 liv. de thé.

ART. *enregiſtrés le* 22.

Pour Veniſe, 20 tonnes de bois de campêche; — pour Hambourg, 300 quintaux de ſucre rafiné; — pour S^t. Chriſtophe, 20 tonnes de plomb; — pour la Barbade, 100 quarters de froment; — pour Stetin, 200 quintaux de plomb; — pour la Hollande, 70188 liv. de tabac.

ART. *enregiſtrés le* 24.

Pour la Méditerranée, 200 quintaux de bois de campêche; — pour S^t. Chriſtophe, 300 quintaux de plomb; — pour Ancone, 3280 liv. de piment & 7016 l. de poivre.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le 19 Avril 1766.*

De Hollande, 850 quarters d'avoine; — de la Jamaïque, 1600 liv. de piment; — de Dunkerque, 2646 gallons d'eau-de-vie, 25 tonnes de chifons.

ART. *enregiſtrés le* 22.

De la Méditerrannée, 8556 liv. de ſoie torſe & crue; — de Dunkerque, 8000 l. d'indigo & 1512 gallons d'eau-de-vie; — de Hollande, 550 quarters d'avoine; — de la Caroline, 60 tonnes de goudron.

ART. *enregiſtrés le* 24.

D'Italie, 4140 liv. de ſoie torſe; — de la Méditerranée, 3700 l. de coton & 1700 liv. d'indigo; — de Dunkerque, 4550 gallons d'eau-de-vie & 2025 liv. d'indigo; — d'Opporto, 18 tonnes de vin; — des Iſles, 4850 quintaux de ſucre; — de la Caroline, 1000 quintaux de riz & 32346 liv. d'indigo.

DE BORDEAUX, *le 6 Mai 1766.*

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant tout le mois d'Avril 1766, ſoit en marchandiſes du cru des Colonies Françaiſes de l'Amérique, ſoit en grains.

PAR TERRE.

Pour Olzau, 2940 liv. d'indigo; — pour la Franche-Comté, 1927 liv. dito; — pour l'Italie, 188 bariques de ſucre blanc & 12, 936 liv. d'indigo; — pour Barcelonne, 15 bariques de ſucre blanc; — pour la Savoie, 351 liv. de café; — pour la Suiſſe, 1 barique de ſucre blanc, 4557 liv. de café & 1021 liv. de cacao; — pour Marſeille, 16 bariques de ſucre blanc & 710 l. d'indigo.

PAR MER.

Pour Hambourg, 804 bariques 4 quarts de ſucre brut, 2227 bariques 44 quarts de ſucre blanc, 21051 liv. d'indigo, 339, 620 liv. de café & 487 liv de cacao; — pour Amſterdam, 207 bariques de ſucre brut, 926 bariques, 25 quarts de ſucre blanc, 8206 liv. d'indigo, 66152 liv. de café; — pour Roterdam, 381 bariques, 2 quarts de ſucre brut, 27 bariques de ſucre blanc, 2613 liv. d'indigo, 17553 l. de café; — pour Dantzick, 2 bariques de ſucre brut, 280 liv. d'indigo, 125351 liv. de café; — pour Bayonne, 135 bariques 1 q. de ſucre blanc; — pour Stockholm, 95 bariques de ſucre brut, 60 bariques de ſucre blanc, 514 liv. d'indigo, 5116 liv. de café; — pour Stetin, 520 bariques de ſucre brut, 2718 liv. d'indigo, 107248 liv. de café, 213 liv. de cacao; — pour Londres, 7745 liv. d'indigo; — pour Gottembourg, 10 bariques de ſucre brut, 737 liv. d'indigo; — pour Copenhague, 666 liv. d'indigo, 34656 l. de café; — pour Dramen, 315 l. d'indigo, 718 l. de café; — pour Elzeneur, 7957 liv. de café; — pour Altena, 738 l. dito; — pour Chriſtiania, 1720 liv. dito; — pour Breme, 10 bariques de ſucre blanc, 1206 liv. d'indigo, 106035 liv. de café; — pour Riga, 553 l. de café; — pour Konigſberg, 1258 liv. d'indigo, 3638 liv. de café & 83 liv. de cacao; — pour Lubec, 62 bariques de ſucre blanc, 1572 liv. de café, 340 liv. de cacao; — pour Middelbourg, 47 bariques, 1 quart de ſucre blanc; — pour l'Eſpagne, 8 bariques de ſucre blanc, 185 liv. de café; — pour Carelſcroon, 22 bariques de ſucre blanc, 2768 liv. de café; — pour Bilbao, 30 bariques

de ſucre brut, 188 bariques de ſucre blanc, 873 liv. de café, 3709 liv. de cacao; — pour S^t. Sebaſtien, 89 bariques de ſucre blanc, 28237 liv. de cacao; — pour Embden, 14155 liv. de café; — pour Colberg, 5968 liv. de café; — pour l'Iſle du Mans, 525 liv. dito; — pour Stralſund, 908 liv. dito; — pour Leer, 3 bariques de ſucre blanc, 42158 liv. de café; — pour Flinſbourg, 7781 liv. dito; — pour Hobrock en Zelande, 635 liv. d'indigo, 1469 liv. de café; — pour Peterſbourg, 310 liv. d'indigo, 735 liv. de café; — pour Worckum, 3349 liv. de café; — pour la Corogne, 8200 liv. de Mongette & 107100 liv. de maïs; — pour S^t. Ander, 149, 500 liv. de maïs; & pour Amſterdam, 59, 900 liv. de pois chiches.

Importation.

Il eſt entré à Bordeaux, pendant le mois d'Avril dernier 750480 liv. de froment ou méteil.

Il eſt auſſi arrivé dans le Port de cette Ville pendant le mois de Mars & d'Avril 1766, des Navires étrangers à vuide de l'encombrement de 6330 tonneaux.

Du 26 au 30 Avril 1766, il eſt entré dans le Port de Bordeaux 15 Navires Français & Étrangers dont 4 venant des Colonies, ſçavoir, la *Marianne & l'Actif*, partis de S^t. Domingue; le *Colombier & l'Union*, partis de la Martinique. Parmi les 11, onze autres était la *Diligente* du Havre, Cap^e. *Lajonquierre*, venant de Carigno en Eſpagne, chargé des marchandiſes provenans de la cargaiſon du Navire la *Bonne Nourrice* de Bordeaux, Capitaine *Beſſe*, parti de S^t. Domingue. Les 10 autres Navires venaient 1 de Corck, 1 de Copenhague, 1 de Moſt, 1 de la Tranche, 2 de Roterdam, 1 de Liſbonne, 1 de Morlaix, 1 de Vannes & 1 de Rouen chargés de diverſes marchandiſes pour différens particuliers & négocians.

Du Havre, *le 9 Mai 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 5 au 8 Mai 1766, 6 Navires, ſçavoir, l'*Agnès*, Capitaine J. *Robinſon*; le *Bell*, Capitaine J. *Gemme*; & l'*Unité*, Capitaine *Moris Clarke*, allant en Angleterre ſur leur leſt; le *Sudelfort*, Capitaine *Naſtron*, allant à Stockolm chargé de 21031 liv. de ſucre brut; l'*Artibonite*, Capitaine *Callard*, allant à S^t. Marc & au Port-au-Prince, chargé de bœuf, de beurre, de farine, de lard, de jambons, de vin, de fer, de tuiles & de 55 balles, ballots, caiſſes & tonneaux contenant de la toile, des étofes, des merceries & bijouteries; la *Conſtance*, Capitaine *Deſmars*, allant à Marſeille avec 428580 l. de froment.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 4 au 8 Avril 1766, 7 Navires, ſçavoir, le *Jacob*, Cap^e. *Nits Bagge*; l'*Anne Catherine*, Cap^e. *Jean Klein*, venant de Suéde avec 638 barils de bray & goudron & 25 barils d'alun; l'*Harmonie*, Capitaine P. *Martin*, du Havre, & le S^t. *Leger*, Capitaine Ch. *Leclerc*, de Dieppe, venant de Liſbonne, chargés de 1033 buches de bois de Campêche & de teinture, de vingt pieces d'huile, de 24 jambons, de 4 barils de vin, & de quelques ballots d'autres marchandiſes; la *Marie-Michel*, Capitaine *Michel Geſſlot*, de S^t. Malo, & l'*Eliſabeth Pierre*, Capitaine *Pierre Roſé*, de S^t. Brieu en Bretagne, venant de Marenne, chargés de 162 muids de ſel pour les gabelles de France; & l'*Eſpérance*, Cap^e. J. B. *Pointfer*, de S^t. Valery, venant de Bordeaux avec 15 pieces d'eau-de-vie & 17 tonneaux de vin.

Le Navire la *Diane*, Capitaine *Hubert*, était le 8 Mai ſur la rade du Havre, venant de Marſeille chargé d'huile, de ſavon, & d'autres marchandiſes.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi* 12.	*Mar.* 13.	*Mer.* 14.
Amſterdam.	55. 5 8^e. ½	55. 5 8^e. ½	55. 5 8^e. ½
Londres. .	32. . . .	32 . . .	32 . .
Hambourg.	173 ¼ . .	173 ¼ . .	173 ¼ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	⅛ pte. .	⅛ pte. .	⅛ pte. .

§. II.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *Du 21 Avril 1766.*

Qui fait défenses aux Négocians & autres dont les affaires ont été dérangées, de fréquenter la Bourse.

Le Roi s'étant fait représenter, en son Conseil, l'Arrêt rendu en icelui le 24 septembre 1724, par lequel il aurait été ordonné que l'entrée de la Bourse serait permise aux Négocians, Marchands, Banquiers, Financiers, Agens de change & de commerce, Bourgeois & autres personnes connues & domiciliées dans la ville de Paris: que les Agens de change seraient tous de la Religion catholique, apostolique & romaine, & français ou regnicoles, au moins naturalisés, ayant atteint l'âge de 25 ans accomplis, d'une réputation sans tache; & que ceux qui auraient obtenu des lettres de répit, fait faillite ou contrat d'atermoiement, ne pourraient être Agens de change. Et S. M. informée que de tout temps la bourse a été une place établie pour l'assemblée des Négocians & la négociation authentique des effets de différentes natures, & particuliérement des effets royaux: qu'il est aussi essentiel que desirable, qu'aucun citoyen ou étranger ne s'y introduise sans être connu des personnes prépossées pour y maintenir le bon ordre: que de tout temps aussi l'entrée en a été naturellement interdite à ceux qui ont atermoié avec leurs créanciers, ou dont les affaires ont été autrement dérangées; & que ce n'est qu'après s'être entiérement acquittés, qu'ils ont obtenu leur réhabilitation & leur rentrée à la bourse: que cependant cet usage, pris dans la sureté des choses publiques, ne s'est pas maintenu autant qu'il aurait été à desirer; sans doute par le défaut d'une loi expresse à ce sujet pour la ville de Paris, puisque nombre de personnes qui ont fait faillite, & qui ont occasionné des pertes considérables à leurs créanciers, s'introduisent journellement à la bourse au moment même d'un arrangement qui ne sert qu'à constater d'autant plus leurs manœuvres répréhensibles; d'où il résulte que les Négocians qui se sont acquis dans le commerce une réputation estimable & distinguée, s'abstiennent de fréquenter la bourse, pour ne pas être exposés à faire des négociations, & à être confondus avec les personnes dont la réputation est altérée par le dérangement de leurs affaires: que pour éviter tout ce qui peut nuire à l'ordre nécessaire dans cette partie d'administration & de sureté publique, il paraît d'une importance absolue, de rendre commun à toutes les personnes qui fréquentent la bourse, une partie des dispositions de l'Arrêt du Conseil du 24 septembre 1724, & d'établir à Paris une loi déjà connue dans plusieurs villes du Royaume. A quoi voulant pourvoir: oui le rapport du sieur Del'Averdy, Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances; Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne:

Article premier.

Qu'aucuns Marchands, Négocians, Financiers, Bourgeois & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qui auront obtenu des lettres de répit, fait faillite ou contrat d'atermoiement, ne pourront être admis à la bourse, pour y faire aucunes négociations de quelque espèce que ce soit; veut Sa Majesté que l'entrée leur en soit refusée: & dans le cas où, au préjudice de ces défenses, ils prétendraient pouvoir y entrer, ordonne qu'ils seront arrêtés comme perturbateurs de l'ordre public, & punis suivant l'exigence des cas.

II. Enjoint au sieur Lieutenant général de police de la ville, prévôté & vicomté de Paris, Commissaire du Conseil en cette partie, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lequel sera imprimé, lu, publié & affiché à la bourse & par-tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en ignore, & exécuté nonobstant tous empêchemens quelconques; & dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en réserve à soi & à son Conseil la connaissance & la liberté d'y pourvoir. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-uniéme jour d'Avril mil sept cent soixante-six. *Signé* Phelypeaux.

Vente *de Navire.*

Le 30 Mai 1766, pardevant MM. les Officiers de l'Amirauté, à la requête du

S^t. Ermiſſe l'aîné, Négociant à Barfleur; il ſera procédé en la Paroiſſe de Fontenay, & enſuite au Port de la Hougue, à la vente & adjudication finale du Navire la *Roſe*, venant de la Guadaloupe; commandé par le Capitaine *Fr. Lemeſle*; Armateur M. André Limozin, au Havre.

Ce Navire du Port de 150 à 160 tonneaux, ci devant gréé en Senault, bâtiſſe de la vieille Angleterre, ſera vendu en l'état qu'il a été relevé de la côte & conduit à la Hougue. Partie des gréémens ſont à bord de ce Navire & dans les magazins à Fontenay. La vente commencera ſur les 10 heures du matin à la Paroiſſe de Fontenay, & l'adjudication ſe fera à la Hougue. Les magaſins ſeront ouverts la veille de la vente.

DU HAVRE, *le 9 Mai 1766.*

On a changé la deſtination du Navire le *Mercure*, qui devait partir pour Cadix, & il eſt actuellement en charge au Port du Havre pour la Martinique.

FINANCES.

§. I.

DE VIENNE.

L'Impératrice Reine ayant jugé à propos de réduire à 4 pour cent l'intérêt de l'argent dans tous les États ſoumis à ſa domination, vient de faire publier des lettres patentes qui contiennent les diſpoſitions relatives à cet objet. La Députation miniſtériale a fait auſſi publier un avertiſſement ſur le même ſujet.

§. II.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Sécretaire du Roi près le Parlement de Dauphiné dont la finance eſt de 60000 liv. & les gages fixés de 2280 ℔ 1 ß 7 d, outre deux minots de ſel de franc-ſalé. Il faut s'adreſſer à Lyon à MM. Baroud & Champalle, Notaires, rue S^t. Dominique.

Autre de Conſeiller du Roi, Lieutenant au Siege des traites de Nantes. Il n'eſt pas néceſſaire d'être Avocat pour la poſſéder. Il faut s'adreſſer à Nantes à M^e. Herault, Notaire, haute grande rue.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mai.
Iſſaly,	3^e.	L.	23
Reynal,	10^e.	L.	17
De Pigis,	11^e.	M.	17
Clouet,	19^e.	L.	17
Maupaſſant,	20^e.	L.	23
Amyot,	23^e.	L.	17
Penchein,	25^e.	L.	17
Caron,	27^e.	J.	24
Guidy,	34^e.	L.	24
Lehoir,	45^e.	J.	17
De la rue fils,	50^e.	L.	17

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mai. 1766.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 1*
Ac. des Indes.	1345. 40.	1340. 42 ½	1342 ½.
Emp. de la Com.	415	415	
Prom. à 5 p ○/○.	16 ½	16. 17. 2m	16 ½
Prom. à 4 p ○/○.	37	37	
Ac. des Fermes.	995. 92 ½	992 ½ 95	992 ½ 95
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		12. 13. 2	12 ½
3^e. Loterie.	23	23	23
Annuités.	428	428	428
Coup. d'An.	82 ½	82 ½	82 ½
Emp. de 50 mil.	19	19 ½	19
Emp. de 30 mil.	24 ½ 25	25	25
Col. 1759.	23	23	
Canada.	31 ½ 2m 33. 10m 32. 5m	31. 32 31. ½ 2m	31
4^e. L. Epoques.		18. 17. 10e. 22	18. 17
Nouette.	23. 23 ½ 24 ½ 3m 25. 4n	23. ½ 24. 2m 24 ½ 3m	23 ½ 24. 2m 25. 3
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
Bretagne.			
3 p ○/○ ſur les Cui.	49 ½		

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel,

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 20 Mai.

AGRICULTURE.

§. I.

Suite du Mémoire de M. d'Etigny, &c.

CONNAISSANCES

Que j'ai prises en Espagne sur la nourriture des bêtes à laine.

UN grand nombre de personnes croyent que toutes les laines d'Espagne se ressemblent ou sont du moins peu différentes pour la finesse & la qualité ; c'est une erreur, & il est constant qu'il y a beaucoup plus de différence entre les laines en Espagne, qu'il n'y en a entre les laines des différentes Provinces de France.

Je ne connais pas précisément tous les cantons de l'Espagne, relativement aux laines qu'ils produisent, j'ai seulement appris sur les lieux, que les laines de la plus grande finesse & de la meilleure qualité, proviennent des bestiaux de la Castille nouvelle, de la Castille vieille, de l'Estramadoure Espagnole & Portugaise & des environs de Seville ; cette espèce de laine se vend toute lavée à raison de 8 à 12 réaux de veillon la livre, c'est-à dire de 40 s. à 3 liv. de notre monnoie, un peu plus ou un peu moins, suivant les demandes qui en sont faites, & proportionnément au produit de la tonte qui n'est pas toujours égal.

Ces troupeaux appartiennent pour la plupart aux Grands Seigneurs d'Espagne & aux maisons Religieuses qui sont fort riches. Chaque troupeau est de 500, de 1000, de 2000 & quelquefois de 3000 bêtes, sur tout en moutons. Deux, trois, quatre hommes conduisent un troupeau & se relayent pour y veiller continuellement.

Ces troupeaux n'entrent jamais dans aucune étable ; ils restent dehors nuit & jour dans toutes les saisons, exposés à toutes les injures du temps ; chaque troupeau a sa marque distinctive.

On m'a assuré qu'il y avait des Seigneurs qui possédaient jusqu'à 20, 30, 40000 bêtes à laine.

Il est aisé de concevoir que ces troupeaux restant toujours dehors, n'ont d'autre nourriture que l'herbe qu'ils pâturent. Cet herbe est ordinairement très-fine.

Il faut observer qu'on ignore en Espagne, pour ainsi dire, jusqu'au nom de prairies, surtout dans les Provinces qui produisent cette laine si célébre par sa finesse & sa qualité.

Il serait bien à desirer que les propriétaires des bêtes à laine en France, fussent instruits de tous les maux que leur cause la *dépaissance* dans les prairies, & sur tout dans celles qui sont humides & qui produisent une herbe aigre & grossiere.

Les troupeaux voyagent en Espagne pendant presque toute l'année ; ils vont de la Castille nouvelle dans la Castille vieille, & de-là du côté de Seville & dans l'Estramadoure Espagnole & Portugaise, & la même année ils reviennent de l'Estramadoure dans les Castilles, où l'on fait presque toujours la tonte ; ces troupeaux parcourent ordinairement chaque année une étendue de cent cinquante à deux cents lieues de Pays.

Je n'ai pris que de légeres connaissances sur la tonte & sur le lavage des laines, il me sera fort aisé de me procurer des mémoires sûrs, relativement a ces deux objets, dont le dernier sur-tout est très-important.

Je n'ai pas osé faire observer à mon troupeau d'Espagne le même régime pour la nourriture ; je me suis procuré des bergeries vastes & bien percées, qu'on peut échauffer en hiver & rafraichir en été ; je n'ai pas même osé faire parquer mon troupeau, mais dans les chaleurs, j'ai bien recommandé de le faire sortir de grand matin, de le rentrer sur les dix heures, & de ne le ramener à la pâture que vers les quatre ou cinq heures après midi.

Dans l'été de 1765, à la fin du mois d'Août qui a été très-chaud, mes beliers & mes brebis que mon Berger avait laissés dehors, furent frapés d'un coup de soleil. Ils couraient de côté & d'autre, tournaient & finissaient par tomber &

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſe pâmer, pour ainſi dire. Le Berger ſecouru par quelques voiſins fit rentrer le troupeau, avec beaucoup de peine ; dès qu'il fut à l'ombre, les accidens diſparurent, & mes bêtes à laine revinrent dans leur état naturel.

Pendant les grandes chaleurs, & par un temps bien aſſuré, mon troupeau a couché dans la cour de ma ferme & s'en eſt très-bien trouvé.

Quand le troupeau ſera augmenté par la multiplication, je me propoſe de faire l'eſſai ſur une partie, & de le conduire & nourrir comme en Eſpagne.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages, pendant le mois d'Avril dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

DIJON.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Arnay-le-Duc.	18		
Avallon.	16	16	
Autun.	19	4	
Auxerre.	17		
Auxonne.	20	5	
Bar ſur Seine.	14	13	
Beaune.	17	14	4
Belley.	30*	17	
Bourbon-Lan.	15		
Bourg.	24		
Châlon.	21	12	
Charolles.	21	18	9
Châtil. ſur-Sei.	14	13	
Dijon.	18		
Gex.	28	3	1
Mâcon.	25	4	
Nuits.	14*	12	6
Saulieu.	17	9	2
Semur-en-Aux.	18	1	
Seurre.	16	14	3

Prix Communs.			
From. le ſep.	10	9	10
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	6	9	7
Foin le q.	1	14	3
Paille le q.		19	1

LILLE.

Lieux des Marchés.	Prix l.	s.	d.
Aire.	13	17	6
Arras.	14	15	5
Bailleul.	18	1	
Bapaume.	14	4	2
Bergues.	17	9	8
Bethune.	16	16	11
Caſſel.	18		
Douay.	13	15	5
Dunkerque.	21*		
Gravelines.	16	12	3
Heſdin.	15	7	2
Lille.	16	6	4
S. Omer.	17	11	6
S. Pol.	10*	16	
S. Venant.	18		

Prix Communs.			
From. le ſep.	16	3	6
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	6	2	3
Foin le q.	1	13	2
Paille le q.	1	4	8

PARIS.

Lieux des Marchés.	Prix l.	s.	d.
Beauvais.	15	15	
Bray ſur Seine	16	3	
Brie C. Rob	19*	8	
Compiegne.	17	16	6
Coulomiers.	16	19	
Dreux.	15	8	4
Etampes.	17	6	10
Fontaineblau.	18		
Joigny.	15	8	
Mantes.	17	13	8
Melun.	16	14	
Montereau.	14*	10	
Montfort.	18	15	
Montlhery.	18	5	3
Nogent.			
Pontoiſe.	19	12	
Provins.	16	16	
S. Florentin.	14	14	
S. Ger. en L.	18	18	
Senlis.	17	10	6
Sens.	16		
Tonnerre.	16	3	

Prix Communs.			
From. le ſep.	16	15	
Pain la liv.			
Avoine le ſ.	13	11	
Foin le quint.			
Paille le q.			

TOURS.

Lieux des Marchés.	Prix l.	s.	d.
Amboiſe.	21	4	2
Angers.	22	2	3
Beaugé.	22	1	7
Chât. du-Loir	19	17	3
Château-G.	17*	14	6
Chinon.	21	1	
Lafleche.	21	3	6
Laval.	20	3	3
LeMans.	18	8	11
Loches.	19	18	10
Loudun.	19	11	
Mayenne.			
Montreuil-B.	20	16	9
Richelieu.	20	18	11
Saumur.	22*	11	9
Tours.	20	16	6

Prix Communs.			
From. le ſep.	20	11	4
Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	6	18	
Foin le quint.	2	5	4
Paille le q.	1	3	6

MESURE *de la pluie tombée à Villeneuve-les-Avignons, obſervée par M. l'Abbé Soumille.*

En 1763	34	pouces 9	lignes.
En 1764	22	6	
En 1765	43	11	½
Au mois de Janvier 1766,		0	
De Février	1	3	
De Mars	1	3	½
Avril	3	2	½

COMMERCE.

§. I.

EXTRAIT *d'une lettre d'un Particulier de Kingſton dans la Jamaique, à un de ſes amis à Londres, le 22 Fev.* 1766.

IL eſt arrivé ici cette ſemaine un Vaiſſeau Eſpagnol qui avait à ſon bord trente mille piaſtres, & comme on fait aujourd'hui beaucoup d'accueil à tous les Eſpagnols quelconques, nous eſpérons qu'ils continueront à venir chez nous comme auparavant. Le Receveur de la douane m'a dit hier qu'il venait de recevoir une lettre des Lords de l'Amirauté, laquelle contenait un ordre à tous les Officiers publics de notre Iſle, de ne gêner en aucune maniere les Vaiſſeaux étrangers qui viennent commercer ici avec de l'argent de quelque Nation qu'ils puiſſent être, & particuliérement de donner tous les encouragemens poſſibles aux Eſpagnols. Vous pouvez regarder cela comme un fait. Ainſi notre Port eſt franc, mais pour les eſpèces ſeulement.

EXTRAIT *d'une lettre d'un Particulier à bord du Vaiſſeau le* Rainbow, *Capitaine* Gill, *datée de Kingſton dans la Jamaique, le* 28 *Janvier* 1766.

PIRATERIES.

Depuis notre dernier voyage, tout le commerce d'Amamaboe a été interrompu par une bande de pirates appellés *Jous*. Ils attendaient au paſſage les Chaloupes qui allaient aux Factoreries ou qui en revenaient, & ils s'en ſont emparés ainſi que de toutes les marchandiſes ou eſclaves qui s'y trouvaient. Quant aux blancs, ils les ont fait priſonniers, & on en a racheté quelques-uns. Ils ont auſſi attaqué le Navire le *Vraibleu*, & ils s'en ſeraient rendus maîtres ſi nous n'étions venus à ſon ſecours en faiſant ſur eux un feu très-vif, tant de notre artillerie que de notre mouſqueterie. Le lendemain de notre arrivée dans la riviere, ces ſauvages nous enleverent quatre hommes qui paſſaient à terre dans notre petite chaloupe. Nous avons repris la chaloupe & 2 de nos gens, mais il ne nous a pas été poſſible de nous faire rendre les deux autres, quoique nous ayons offert aux *Jous* de régler eux-mêmes la rançon de ces hommes : tout ce que nous avons pu faire pour avoir des nouvelles de ces deux malheureux ne nous a pas mieux réuſſi. L'appréhenſion continuelle où nous étions d'être attaqués par ces ſauvages, nous obligeait de nous tenir toujours ſur nos gardes, & d'avoir la caiſſe à la poudre ſur le pont du Navire. Le 19 Octobre notre Armurier ayant ouvert la caiſſe pour nétoyer quelques fuſils, un de nos gens qui paſſait auprès y laiſſa tomber une étincelle de ſa pipe ; auſſitôt le feu prit à la poudre, fit ſauter en l'air l'Armurier, trois blancs & pluſieurs eſclaves. Le Vaiſſeau fut brûlé, mais nous avons ſauvé environ ſoixante & dix eſclaves & le reſte de l'équipage.

D'AMSTERDAM.

On mande de cette Ville que le prix du charbon de terre d'Angleterre y a diminué de 4 florins par chaldron ; * cette diminution provient de la grande quantité qui en eſt arrivée dans ce Port.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du* 26 *Avril au* 1^er^. *Mai* 1766.

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le* 26 *Avril à la Douanne de Londres.*

Pour la Hollande 20000 onces d'argent étranger monnoyé, 6050 liv. de piment, 101359 liv. de tabac ; — pour Quebec, 10000 gallons d'eau-de-vie Anglaiſe ; — pour Hambourg, 1200 quintaux de ſucre rafiné ; — pour Peterſbourg, 20000 onces d'argent monnoyé, 2459 peaux de caſtor ; — pour Dunkerque, 1020 peaux de caſtor.

ART. *enregiſtrés le* 29.

Pour la Hollande, 30000 onces d'argent étranger ; — pour Vienne, 510 quintaux de plomb ; — pour l'Allemagne, 1630

* Trente-ſix boiſſeaux.

quintaux de ſucre rafiné; — pour Quebec, 12000 gallons d'eau-de-vie Angloiſe.

ART. *enregiſtrés le* 1^er^. *Mai.*

Pour Dunkerque, 40 quintaux de bois de Campêche; — pour Bremen, 468616 liv. de tabac; — pour Veniſe, 8248 liv. de piment; — pour l'Afrique, 10238 liv. de pierres fauſſes & de verroterie.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le 26 Avril* 1766.

De Hambourg, 650 quarters d'avoine; — de la Méditerrannée, 6590 liv. de ſoie ouvragée, 1110 liv. de ſoie crue; — de Dunkerque, 6000 liv. d'indigo, 2893 gallons d'eau-de vie; — de Trieſte, 8000 liv. de cendres gravelées; — de la Jamaïque, 1512 gallons de rum.

ART. *enregiſtrés le 29.*

De la Méditerrannée, 10300 liv. de ſoie ouvragée; — de Hambourg 113400 liv. de toile; — de Dunkerque, 5544 gallons d'eau-de-vie; — de Trieſte, 60000 liv. de cendres gravelées; — de la Jamaïque, 42, 000 liv. de piment; — de Hollande, 750 quarters d'avoine.

ART. *enregiſtrés le* 1^er^. *Mai.*

De la Méditerranée, 11585 liv. de ſoie ouvragée; — de Dunkerque, 6010 gallons d'eau-de vie; — de la Jamaïque, 16000 liv. de piment.

DE BASSETERRE DE LA GUADALOUPE, *le* 10 *Mars* 1766.

Il ſe trouve actuellement dans cette rade 25 bâtimens Anglais chargés de bois, de beſtiaux, de morues & d'autres marchandiſes.

Prix courant de quelques Marchandiſes de France.

Vin de Bordeaux vieux, de 200 à 260 ℔; d°. nouveau, de 180 à 190 ℔; — le bœuf ſalé de 95 à 100 ℔; — le frequin de beurre, 72 ℔; — la farine de Moiſſac de 80 à 90 ℔; — l'huile en cave, 42 ℔; — le ſavon, 90 ℔ liv. le *cent*; — le fromage 45 ß la *livre*; la chandelle, 30 ß; — le jambon, de 25 à 30 ß argent des Iſles.

Prix de quelques denrées de la Colonie.

Le ſucre blanc, de 50 à 54 ℔ le *cent*; — ſucre terré, de 42 à 46 ℔; — le ſucre tête, de 34 à 38 ℔; — le coton, 165 ℔; — le café, de 16 à 17 ß la liv. — le cacao, de 15 à 15 ß 6 d.

DU PORT-AU-PRINCE.

Prix courant de diverſes Marchandiſes d'Europe au Port-au-Prince, le 26 Fév. 1766.

LIQUEURS & COMESTIBLES.

Le vin de Bordeaux vieux, 150 ℔; *idem* de Cahors, 140 ℔; — les farines de Moiſſac, 66 ℔; de Blois, 45 ℔; de Saumur, 40 ℔; — les jambons de Bayonne, 15 ℔ la *piece*; — le lard en planches, 20 ß *idem*, ou petit ſalé, de 27 à 30 ℔ l'*ancre*; — le bœuf d'Irlande, 66 ℔; le bœuf ordinaire, 45 ℔; — le beurre d'Irlande en petit frequins, 15 ß la *liv. idem* en pots, 20 ß; — le fromage de Gruyere, 20 ß; *idem* de Hollande côte rouge, 3 ℔ le *pain*; — le thé vert en boetes d'une livre, 12 ℔; — l'eau-de-vie, de 24 à 27 ℔ *l'ancre de* 14 *pots*; — le girofle, la muſcade & la canelle, 21 ℔; — le poivre, 3 ℔ 10 ß.

GRAISSES & HUILES.

L'huile fine en cannevettes de 6 flacons, 36 ℔; l'huile de noix en dugdalle, 30 ℔; — le ſuif en barils de 100 liv. de 70 à 80 ℔; — les chandelles moulées, 25 ß la *livre*; — les bougies du Mans, de 4 à 4 ℔ 10 ß; — la peinture rouge & la jaune, 20 ß; la verte, 3 ℔.

MARCHANDISES SECHES.

Toile à voile de Hollande, 35 ß; fougeres, 27 ß; halle de fougeres, 30 ß; S^t^. Georges, 40 ß; Combourg, 34 & 35 ß; brin de Dinan, 50 ß; Beaufort, 60 ß; Grosfort, 34 ß; Mortagne en 7 8^e^. 42 & 43 ß; *idem* en 3 quarts, 37 ß 6 d.; Vimoutier, 52 ß 6 d.; Laval, battue & non-battue, 52 ß 6 d.; Morlaix, fines, de 58 à

60 ß; Rouen, fleuret ou blancard, toiles blanches de Cholliet & toiles de Pontivi, 50 ß; toiles de Flandres, de Rouen blanc de Berne, de Rouen, de Bretagne, royale en pieces de 18 aunes, ſuivant la qualité; demi fil pour mouſtiquaires (*); — toiles flammées de Chollet, & en rayures de rubans en calme; — mouchoirs de Chollet ordinaires, de 25 à 28 ℔ la piece; *idem* pliés en façon de Bearn, de 30 à 48 ℔; — fil de Rennes, de 45 à 50 ß (**); *idem* à voile, 30 ß; — les ſiamoiſes blanches communes, de 5 à 5 ℔ 10 ß; *idem* fines pour veſte, de 6 à 8 ℔; — coton touen ou Polonaiſes à raies de ruban & non à carreaux, 55 ß; — ginga de Rouen, 32 ß; — chauſſettes de Vitray, ſuivant la qualité. A l'égard des ſiamoiſes rayées bleues en 7 8^e. en 3 quarts & en 5 quarts; des chapeaux de Paris blancs & noirs, des caſtors blancs bordés en or, des ſouliers de Paris pour hommes & pour femmes, des paraſols à la Chinoiſe bordés en or, des paraſols pour hommes, de grandeur ordinaire & non briſés, des taffetas de Lyon pour robes & pour habits, des ſerges de ſoie blanche, des ras de S^t. Maur & des velours noirs & cramoiſis à deux poils, ces articles ne ſont pas de bonne défaite.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Charente, *le* 8 *Mai* 1766.

Exportation.

Etat des Marchandiſes ſorties par le Bureau de Charente pour les Pays étrangers pendant tout le mois d'Avril dernier.

Pour le Nord, 1351 bariques d'eau-de-vie, 83 bariques, 8 veltes de vin de Cognac, 2 bariques de vinaigre & 7 quintaux de gravelle ou tartre de vin; — pour la Hollande, 462 barriques, 18 veltes d'eau-de-vie, 691 bariques de vin de Cognac, 92 bariques de vin de S^t. Jean d'Angely, 30 douzaines de peaux de moutons apprêtées & 416 rames de papier; — pour l'Angleterre, 58 bariques, 18 veltes d'eau-de-vie & 480 rames de papier; — pour l'Eſpagne, 354 quintaux de maïs.

(*) Il ne faut pas de cet article.
(**) Il n'a pas de cours.

Importation.

Il eſt entré par le même Bureau & pendant le même mois les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir.

Du Nord, 60 milliers de craye en pierres, 5483 planches de ſapin, 1050 liv. de faulx, & 2400 liv. de cuivre; de la Hollande, 14 quintaux de garance, 59 quintaux de bois de campêche & 44 quintaux d'autres marchandiſes.

De Nantes, *le* 10 *Mai* 1766.

Le bruit s'eſt répandu ſur cette place que le Navire la *Roſalie*, de Bayonne, richement chargé, avait malheureuſement fait naufrage au débouquement des Colonies, & on craint qu'il ne ſe ſoit ſauvé qu'une partie de l'équipage. La Ville de Nantes eſt intéreſſée pour une ſomme conſidérable dans les aſſurances ſur ce bâtiment.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 4 au 9 Mai 1766, deux Navires Français & 2 Étrangers, ſçavoir, la *Marquiſe de Segur*, de 400 tonneaux, Capitaine *Ray*, allant au Port-au-Prince; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant à Dunkerque avec du vin d'Amont; l'*Eliſabeth Marguerite*, Capitaine *Everdt Hilliers Junior*; & la *Sophie-Magdeleine*, Capitaine *Arſſ Von Arſen*, allant à Bremen avec du vin Nantais & d'Amont, de l'eau-de-vie, du café, de l'indigo & des peaux de veau corroyées.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 5 Navires Français & 4 Étrangers, ſçavoir, les *Deux Notons*, de 150 tonneaux, Capitaine *Terrien*, venant de la Guadaloupe avec 116 bariques de ſucre terré & tête, 19 bariques & 36 quarts de café, 7 bailes de coton, 1 caiſſe de ſyrop & 1 dent de Morphil; la *Concorde*, Capitaine *Guillaume Truhen*, venant de Liſbonne avec du bois de breſil & des pieds d'orangers; l'*Eſperance*, Capitaine J. L. *Chauvet*, venant de Livourne avec du merrein à pipage; le *Gendarme*, Capitaine *Jos.*

Cadou, venant de S^t. Sebaſtien avec des pierres à aiguiſer & des traques d'aviron; le S^t. *Pierre*, Capitaine *P. Leduc*, venant du Croiſic avec des peaux de vache & des clous : les Étrangers étaient la *Notre-Dame Cierlo*, *la Notre-Dame du Roſaire & la Marie Heureuſe*, venant de Bilbao avec du fer, des planches de ſapin, de l'huile graſſe, du chanvre & de la laine; & la *Sara Helena*, venant de Zericzée ſur ſon leſt.

De Honfleur, *le* 11 *Mai* 1766.

Départ *de Navire.*

Du 1^er. au 10 Mai 1766, il eſt ſorti de ce Port 4 Navires Français & Étrangers, ſçavoir, l'*Angelique*, Capitaine *Queſney*, & l'*Heureux*, Capitaine *Vauquelin*, allant en Guinée, chargés d'eau-de-vie de cidre & d'autres marchandiſes pour la traite des Noirs; la *Fortune* & l'*Anna Backer*, allant l'un à Amſterdam & l'autre à Roterdam, chargés de ſucre & de café.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps 26 Navires Français dont 4, ſçavoir, le *Grec*, Capitaine *Goſſe*, venant de l'Amérique avec du ſucre, du coton & du café pour Rouen; la *Gelinotte*, la *Dorothée* & l'*Eſturgeon*, venant de Breſt; les 22 autres venant de Seudres, chargés de ſel pour le compte de MM. les Fermiers Généraux.

Du Havre, *le* 12 *Mai* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 11 de Mai 1766, les Navires la *Syrene*, Capitaine *Boutard*, allant à Liſbonne, chargé de ballotage pris à Rouen, & de 45000 liv. de bled & 14, 200 liv. de farines; & le *Marechal de Lowendal*, Capitaine *Goſſelin*, du Havre, allant au Cap, chargé de bœuf, de beurre, de lard, de ſuif, de vin, de ſaumon ſalé, de meubles, de farine, d'huile d'olive, d'uſtenſiles de cuiſine, de toilerie, de mercerie & de clincaillerie.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 7 au 10 Mai 1766, 5 Navires Français & Étrangers, ſçavoir, les *Deux Amis*, Capitaine *Michel Bougourd* (*), de Honfleur, venant de la Guadaloupe, d'où il était parti le 8 Février, chargé de 64300 liv. de ſucre, 13071 liv. de coton, 72530 liv. de café, 260 liv. de cacao & 80 bouteilles de ſyrops & de liqueurs; la *Chriſtine*, Capitaine *Renfrée*, Anglais, venant de Falmouth, chargé de 83 blocs & 9 barils d'étain; la *Diane*, Capitaine J. B. *Hubert*, de S^t. Malo, venant de Marſeille avec du ſavon, de l'huile, du coton, de la gomme, des amandes, du ſoufre, du coton filé, des citrons; l'*Aimable Magdeleine*, Capitaine l'*Anglois*, venant du Port Maurice avec 241 pieces, 54 demi-pieces, 14 barils d'huile & 300 caiſſes de citrons; la *Bonavanture*, Capitaine d'*Orange*, de Dieppe, venant de Bordeaux avec du vin pour le Havre & pour Dieppe.

CHANGES.

M. 1766.	*Jeudi* 15.	*Ven.* 16.	*Sam.* 17.
Amſterdam.	55. 5 8e. ½	55. 5 8e. ½	55. 5 8e. ½
Londres. .	32. . . .	32 . . .	32 . .
Hambourg.	173 ¼ . .	173 ¼ . .	173 ¼ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	⅛ pte. .	⅛ pte. .	⅛ pte. .

§. II.

Navires *en armement.*

De Nantes, *le* 11 *Mai* 1766.

Les Navires le *Prothée*, de 250 tonneaux, Capitaine *Duboſq*, Arm. M. Romanet, & le l'*Averdy*, de 300 tonneaux, Capitaine *Subra*, Arm. M. C. Lory, ſont en charge en ce Port, le premier pour le Cap, & le ſecond n'a point de deſtination.

(*) On a été dans de grandes inquiétudes ſur ce bâtiment qui peu de temps après ſon départ de la Guadaloupe, a été forcé par une voie d'eau de relâcher à St. Chriſtophe, Iſle Anglaiſe où il a ſéjourné 40 jours.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Dame Agathe Izabé*, de 250 tonneaux, Capitaine *Reinhold Struckman*, pour Hambourg; & l'*Eliſabeth*, de 100 tonneaux, Capitaine *Marcus Lange*, pour Lubeck.

A V I S.

La foire de la Paclais eſt remiſe au ſecond jour de Juin, parce qu'elle arrive cette année le même jour que doit ſe tenir la foire Nantaiſe.

F I N A N C E S.

§. I.

Extrait des Papiers Anglais.

CEt écrit a paru dans les Gazettes Anglaiſes immédiatement avant la publication de la nouvelle loi qui établit l'impôt ſur les fenêtres.

On dit que le Gouvernement va mettre un impôt additionnel ſur les fenêtres pour ſuppléer à ce qu'auraient fourni les deux actes du timbre & du cidre. On ajoute que cet impôt ſera réglé comme il ſuit.

7 fenêtres . . .	chacune	0 ß 2 d. ſt.
8		0 6
9		0 8
10		0 10
11		1
12		1 2
13		1 4
14, 15, 16, 17, 18 & 19 . .		1 6
20		1 7
21		1 8
22		1 9
23		1 10
24		1 11
25 & au-deſſus		2 0

Cette nouvelle taxe eſt faite pour écraſer le pauvre de la maniere la plus cruelle, & le plan en eſt ſi mal conçu, & l'impoſition eſt repartie avec tant d'inégalité, qu'on pourrait être tenté de croire que c'eſt une nouvelle faite à plaiſir, & même une pure plaiſanterie contre le Gouvernement. Mais malheureuſement cette nouvelle n'eſt que trop certaine; & c'eſt une des plus triſtes vérités qui ſe ſoient jamais débitées en Angleterre.

A la révocation de l'acte du timbre il y avait tout à préſumer que tôt ou tard il ſerait queſtion d'une nouvelle taxe ſur l'Angleterre; mais perſonne, je crois, ne s'attendait à ſentir ſi promptement & ſi cruellement les effets de cette révocation, & encore moins à voir établir un impôt ſi extraordinaire & ſi odieux. Le précédent Miniſtere en mettant des impôts ſur les fenêtres, a eu du moins la politique de diſtribuer les taxes de maniere que les pauvres fuſſent exempts, & il n'a pas voulu ſouffrir qu'on taxât les maiſons au-deſſous de huit fenêtres. Il était convaincu que le pauvre payait aſſez au Gouvernement, & que ſon travail étant taxé, il fourniſſait un contingent raiſonnable. Mais les Miniſtres actuels, Américains plutôt qu'Anglais, ces déſerteurs du parti de M. Pitt, qui n'ont aucune honte de rompre les engagemens qu'ils ont contractés d'abord avec le public, ſont bien plus fertiles en inventions que leurs prédéceſſeurs: ils ont aſſuré que par leur nouveau réglement, ils leveraient environ vingt-trois mille livres ſterling de plus par an. Suivant leur propre calcul, voilà donc une ſomme de vingt-trois mille livres ſterling qu'ils tireront tous les ans de la claſſe la plus pauvre du peuple. Cette ſomme eſt bien peu de choſe pour l'État, mais elle eſt conſidérable pour ceux qui la payeront, & en effet ſur qui la leve-t-on? Sur les Journaliers, les Manufacturiers & les Fermiers les plus pauvres. Ces Miniſtres ont ſoulagé l'Amérique; il faut accabler l'Angleterre; point d'égard pour la pauvreté, le pauvre payera de toutes façons. Voilà donc comme vous raiſonnez, Miniſtres d'Angleterre! & quel eſt votre objet? Eſt-ce parceque le pauvre eſt ſans appui, parce qu'il n'eſt pas de votre parti, ou que vous ne craignez aucune oppoſition de ſa part, que vous voulez enchérir ſur la tirannie de vos prédéceſſeurs? Ce n'eſt donc pas aſſez que les pauvres payent des taxes énormes ſur le charbon, la chandelle, la bierre & généralement ſur toutes les denrées & toutes les proviſions dont ils ont beſoin? On les force encore d'acheter la lumiere du jour & chaque partie de l'air qu'ils reſpirent. N'eſt-ce pas là l'eſclavage

le plus dur & le plus vil? Nous vendre ainſi ce que la nature a donné gratuitement à tous les hommes, n'eſt-ce pas nous enfermer dans des cachots ? Je le dis, & ne ceſſerai de le répéter ; cet impôt eſt auſſi cruel que tirannique ; & il met à découvert les principes de nos Miniſtres qui penſent apparemment que pour rendre le peuple dépendant, il faut commencer par l'appauvrir.

SUITE *des réflexions précédentes.*

J'ai dit (*a*) dans les derniers Papiers que le produit du nouveau droit additionel ſur les fenêtres ne monterait qu'à 23 mille livres ſterling. Je n'ai pas entendu parler de toute la taxe qui rapporte à peu près quarante-ſept mille liv. ſterling, mais ſeulement de la partie du nouveau droit qui ſera ſupporté par la ſeptiéme fenêtre, & ce n'eſt que contre cette partie de la taxe que j'ai fait des objections.

Il y a encore un point ſur lequel il faut que je donne quelqu'explication. J'ai dit que le droit ſur le cidre aurait pu produire 90000 ℔ ſt. par an. Il en a déjà produit environ 50, & comme il a été en augmentant chaque année, il eſt indubitable que moyennant quelques réglemens, il aurait produit 90000 ℔ ſterling.

Signé LE CONSTITUTIONALISTE.

EXTRAIT *du nouvel Acte du Cidre.*

On abolit les deux actes du Parlement de la troiſiéme & quatriéme année du regne de Sa Majeſté qui impoſent un droit additionel ſur le cidre & le poiré. A commencer du 5 Juillet 1766, tous les droits impoſés par ces deux actes ceſſeront d'avoir lieu ainſi que les commiſſions & réglemens établis par ces deux actes, à l'exception des arrérages & des peines encourues en conſéquence ; voici les droits qu'on ſubſtitue à ceux qu'on abolit. Les détailleurs payeront 3 ℔ ſterl. par tonne de cidre & de poiré importés de l'Étranger, ſix ſchelings par muid de cidre & de poiré fait en Angleterre ; il ſera payé 16 ß 8 d. ſterling par chaque muid de cidre & de poiré faits en Angleterre, remis à un facteur pour les vendre ; toutes perſonnes qui recevront du cidre & du poiré pour les garder en magazin, ſeront réputés facteurs, à moins que cette denrée ne provienne des fruits de leur cru.

(a) C'eſt le Gazetier Anglais qui parle.

§. II.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 28 Avril 1766.*

Par lequel Sa Majeſté ordonne que les actions, ſouſcriptions d'actions & billets de reconnaiſſance des actions de l'ancienne Compagnie de commerce de Lorraine, ſeront rapportés avant le 1^er^. Octobre prochain au ſieur Bremont, premier Commis du Bureau des Finances & de la Chancellerie de Lorraine, qui donnera en échange, à ceux qui en ſeront porteurs, ſes reconnaiſſances, conformément au modele annexé audit Arrêt, qui indique en même-temps la maniere dont il ſera procédé à ſon exécution.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Lieutenant général de Police, ayant 1100 liv. de gages, ſans retenue, donnant la nobleſſe perſonnelle avec tous ſes priviléges. Il faut s'adreſſer à Nantes à M^e^. Coiſcaud, Notaire, Baſſe grande rue.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1766.	*Jeudi* 15.	*Vendredi* 16.	*Samedi* 17.
Ac. des Indes.	1342 ½	1345	1350
Emp. de la Com.			415
Prom. à 5 p ⁰/₀.	21. 10^m^	16 ½ 17. 2^m^.	16 ½
Prom. à 4 p ⁰/₀.	36 ½ 37	36 ½	37
Ac. des Fermes.	995	995	995
Amortiſſement.			
21. p. l. du Dix.		12 ½	
3^e^. Loterie.	23	23. 23 ½.	23 ½ 24 13^e^. 2^8^
Annuités.	428	428	428
Coup. d'An.	82 ½	82 ½	82 ½
Emp. de 50 mil.	19 ½	19 ½ 19	19 ½
Emp. de 30 mil.	24 ½ 25	24 ½	24 ½
Col. 1759.		22 ½	
Canada.	31	31. 33. 10^m^	31. 32 ½ 10^m^
4^e^. L. Epoques.	18	18	17 ½
Nouette.	23 ½ 24. 24 ½ 3^m^	23 ½ 24 ½ 3^m^	23 ½ 24. 2^m^
CONTRATS.			
Sur la Ville.	48 à 49		
Bretagne.	10		
3 p ⁰/₀ ſur les Cui.	49 ½		

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t^. Michel,

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 24 Mai.

AGRICULTURE.

§. I.

Suite du Mémoire de M. d'Etigny, &c.

TONTE *du Troupeau, vente & qualité de la Laine.*

MOn troupeau eſt arrivé à Auch au mois de Mai 1763, il était compoſé, comme je l'ai dit plus haut, de 80 brebis, 39 beliers & 3 moutons; la tonte fut faite peu de jours après, & elle produiſit 900 l. de laine que je vendis 90 ℔ le quintal, ſans être lavée & petit poids, à Meſſieurs Poey & Augerot, qui ont à Nay en Bearn une Manufacture de bonnets, façon de Tunis; je leur vendis au même prix la tonte de 1764, & ce prix était beaucoup trop bas, puiſque la tonte de 1765 fut vendue au ſieur Epoigny de Sens 275 ℔ le quintal, poids de marc, avec les 4 au cent. Il eſt vrai que la tonte de 1765, avait été lavée en eau courante. Il n'y a pas la moindre différence entre la laine de la tonte 1763 & celles de 1764 & 1765, c'eſt la même fineſſe, la même blancheur, & les tontes ont produit à peu près autant, proportionément au nombre des bêtes à laine.

Les moutons produiſent ordinairement 4 à 5 liv. de laine lavée, les beliers 3 à 4 livres & les brebis 2 liv. & demie à 3 liv.

J'ai fait faire les tontes juſqu'à préſent ſans que les bêtes fuſſent lavées; je crois cependant qu'il ſerait plus convenable de les laver avant la tonte; je ferai ces deux expériences à la tonte prochaine pour connaître quelle eſt la meilleure façon de procéder, & je ſerai très-attentif à garder à chaque tonte, à commencer de cette année 1766, ſix livres de laine, que je ferai laver avec ſoin & étiqueter, afin de pouvoir faire comparaiſon de la laine de cette année avec celle que j'aurai par la ſuite.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

PRIX *du quintal de Chanvre pendant le mois d'Avril dans les Généralités de*

Rouen, commun, depuis 34 juſqu'à 70 ℔; fin, depuis 45 juſqu'à 100 ℔; — *Lille*, commun, depuis 14 juſqu'à 62 ℔ 19 ß; fin, depuis 29 ℔ 5 ß juſqu'à 79 ℔ 1 ß; — *Valenciennes*, commun, depuis 14 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 40 juſqu'à 100 ℔; — *Caen*, commun, depuis 27 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 47 juſqu'à 100 ℔; — *Alençon*, commun, depuis, 25 juſqu'à 45 ℔; fin, depuis 35 juſqu'à 90 ℔.

PRIX *du quintal de Lin pendant le mois d'Avril dernier dans les Généralités de*

Rouen, commun, depuis 30 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 60 juſqu'à 250 ℔; — *Lille*, commun, depuis 35 ℔ 14 ß juſqu'à 236 ℔; fin, depuis 51 ℔ 8 ß juſqu'à 471 ℔ 17 ß; — *Valenciennes*, commun, depuis 60 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 91 juſqu'à 375 ℔; — *Caen*, commun, depuis 27 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 40 juſqu'à 150 ℔; — *Alençon*, commun, depuis 50 juſqu'à 120 ℔; fin, depuis 80 juſqu'à 140 ℔.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PRIX *du quintal de Laine pendant le mois d'Avril dans les Généralités de*

Rouen, brute, depuis 100 juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 150 juſqu'à 250 ℔; — *Lille*, brute, depuis 106 ℔ 13 ß juſqu'à 152 ℔; filée, depuis 192 juſqu'à 342 ℔; — *Valenciennes*, brute, depuis 82 ℔ 10 ß juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 132 juſqu'à 325 ℔; — *Caen*, brute, depuis 75 juſqu'à 200 ℔; filée, depuis 160 juſqu'à 365 ℔; — *Alençon*, brute, depuis 60 juſqu'à 160 ℔; filée, depuis 150 juſqu'à 450 ℔.

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois d'Avril dans les Généralités de*

Rouen, depuis 15 juſqu'à 25 ℔; — *Lille*, depuis 17 ℔ 2 ß juſqu'à 27 ℔; — *Valenciennes*, depuis 15 juſqu'à 21 ℔ 2 ß; — *Caen*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 25 ℔; — *Alençon*, depuis 16 juſqu'à 20 ℔.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages, pendant le mois d'Avril dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

ALENÇON.				LYON.				METZ.				VALENCIENNES.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
ALENÇON.	17	4	2	LYON.	22	17	1	Longwy.	10*	16		Aveſnes.	17	5	
Argentan.	18							METZ.	11	5		Bavey.	14	8	9
Bernay.	14*	8		Montbriſon.	22	11	5	Montmedy.	12	10		Cambray.	12	16	
Conches.	19*	10						Phalsbourg.	13	12		Condé.	17*	11	
Domfront.	15	11	8					Sarrebourg.	13	4		Givet.	17	5	
Falaiſe.	16	8		Roanne.	18*	15		Sarlouis.	12			Landrecy.	15	12	7
Lizieux.	16	16						Sedan.	14	14		Mariembourg.	19		
Mortagne.	16	19	8	St. Etienne.	25*	5	9	Thionville.	12	7	3	Maubeuge.	13	4	8
Verneuil.	17							Toul.	11	5	1	Philippeville.	17	4	
				Villefranche.	22	18	8	Verdun.	10*	16		Queſnoy.	11*	17	6
								Vic.	11	8		St. Amand.	16	2	8
												VALENCIENNES.	14	5	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	17	6	From. le ſep.	22	9	7	From. le ſep.	12	3	5	From. le ſep.	15	11	
Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		1	7	Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	6	16	2	Avoine le ſ.	7	3	3	Avoine le ſ.	4	15	4	Avoine le ſ.	5	3	6
Foin le q.	2	6	6	Foin le q.	1	18	9	Foin le quint.	1	10	5	Foin le quint.	1	9	6
Paille le q.	1	9	9	Paille le q.		18		Paille le q.		15	1	Paille le q.	1		1

§. II.

MOYENS *utiles à Villeneuve-les-Avignon, pour faire de l'excellente huile d'olives, par M. l'Abbé Soumille.*

Après le pain & les boiſſons ordinaires, qui ſont les alimens de premiere néceſſité, il n'en eſt point d'un uſage plus général que l'huile d'olives, ſur-tout dans les Provinces méridionales de la France où la température du climat permet de cultiver l'o-

livier. Cette production de la nature & de l'art eſt également employée par les riches & par les pauvres, mais avec des différences bien marquées pour la ſatisfaction du goût. Les eſpèces particulieres de cet arbre ainſi que les divers ſols où il prend ſa nourriture, entrent pour quelque choſe dans la bonne ou mauvaiſe qualité de l'huile; mais le temps & la maniere de cueillir le fruit, de le garder chez ſoi, de le façonner au moulin, les vaſes où l'on en conſerve la liqueur, & le ſoin qu'on a de la tranſvaſer pluſieurs fois pour en ſéparer les dépôts, ſont les cauſes principales qui décident de ces qualités différencielles. On a cru qu'un détail abregé ſur cette matiere ferait d'autant plus de plaiſir, que les conſommateurs éloignés de la ſource y trouveront plus de lumieres pour le choix de leurs proviſions.

Les huiles d'*Aix* en Provence jouiſſent à juſte titre de la plus grande réputation, & ce n'eſt pas préciſément à la qualité du terrein ni à l'eſpèce des plants qu'elles ſont redevables de cette célébrité, mais principalement aux procédés de la main-d'œuvre qui eſt unique dans cette Province.

Villeneuve-les-Avignon, malgré les pratiques contraires qu'elle voit par-tout, & même dans Avignon, ſuit conſtamment la méthode d'Aix pour façonner toutes ſes huiles; auſſi ſoutiennent-elles le parallele à tous égards, comparées à celles de cette derniere Ville. Elles ſont enlevées comme celles-là, tant pour la Capitale que pour les Provinces du Royaume; & ſi la renommée n'en eſt pas auſſi étendue, c'eſt faute de quantité & non de qualité.

Défauts de la pratique générale.

Le terme de *défaut* qu'on met ici, n'eſt que relatif à la méthode particuliere d'Aix & de Villeneuve par rapport à l'excellence de l'huile pour les tables délicates; car la méthode générale en donnant de l'huile moins parfaite, en produit un quart de plus, & l'un peut bien compenſer l'autre du côté de l'intérêt, puiſque celle de Villeneuve eſt communément plus chere d'un quart que l'autre: il n'eſt ici queſtion que d'éclairer ceux des conſommateurs qui cherchent ce qu'il y a de plus parfait.

Le moyen d'avoir beaucoup d'huile conſiſte, 1°. A laiſſer l'olive ſur l'arbre au-delà même de ſa maturité; on attend pour ainſi dire un commencement de putréfaction; la cueillette ne commence qu'au mois de Décembre, & n'eſt ſouvent pas finie par tout au mois de Février. 2°. Avant que le fruit ſoit ſec, on l'amoncelle dans un grenier le plus chaud poſſible; on l'y laiſſe croupir & fermenter à deſſein le plus de temps que l'on peut. 3°. Lorſque la pâte eſt faite, au moulin, on la met ſous la preſſe dans des (1) *cabas* empilés les uns ſur les autres juſqu'à 30 de hauteur. Après les premiers efforts des preſſeurs, on lâche la vis pour *déſempiler* les cabas, on remue la pâte de chaque cabas en particulier & l'on y verſe de l'eau bouillante pour l'humecter, pour laver les *os* ou *graignons* & en exprimer toute l'huile poſſible par un nouvel effort de la même preſſe. C'eſt ici que le vice de l'huile, dès long-temps commencée eſt dans toute ſa force; l'eau bouillante verſée ſur ces matieres à demi pourries, ſert puiſſamment à exprimer le reſte de l'huile qu'elles peuvent contenir, mais elle contracte en même temps un goût *piquant* & *rude* qui ne s'efface plus & qui révolte autant l'odorat que le goût. Il eſt vrai que la majeure partie de ces huiles eſt deſtinée pour les manufactures où la mauvaiſe odeur n'eſt comptée pour rien.

On expliquera plus bas les vices que peut prendre la bonne huile après la ſortie du moulin. Je dis la *bonne huile* de nos deux Villes privilégiées, car l'autre n'a rien à perdre.

Il y a des particuliers, qui pour ſe donner de l'huile moins imparfaite, font cueillir leurs olives de bonne heure, & les mettent tout de ſuite au moulin pour prévenir la fermentation, mais ces olives tombent néceſſairement dans le défaut général

(1) Uſtenſile formé de petits joncs de marais, dont on fait des treſſes de trois doigts de largeur que l'on coud enſemble en tournant en forme de ſpirale. Le cabas a environ trente pouces de diamêtre & une ouverture centrale de dix à 12 pouces dans une de ſes ſurfaces pour pouvoir y introduire la pâte d'olives. C'eſt en grand la figure d'une lentille applatie dont on aurait enlevé la ſubſtance intérieure pour ne conſerver que l'enveloppe. Elle s'affaiſſe d'elle-même & reprend enſuite ſa forme naturelle au moyen de la matiere dont on la remplit.

de (2) l'échaudage, & ſi quelqu'un pouſſe les attentions juſqu'à exiger qu'on ne mette point d'eau bouillante dans les cabas, lorſqu'on remue la pâte, le mal ne ſera corrigé qu'à demi, à cauſe que cette huile paſſera néceſſairement par une (3) *cabaſſerie* déjà infectée par la mauvaiſe façon des (4) *preſſées* précedentes.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Extraits tirés d'un Mémoire imprimé & qui a été adreſſé au Parlement par les Marchands & propriétaires de terres de Santa-Cruz, *avec pluſieurs remarques qui ont été faites à ce ſujet.*

ON préſume que le commerce de *Santa-Cruz*, a été fort étendu, puiſque pendant pluſieurs années avant celle de 1764, le montant annuel de la valeur du produit que la Grande Bretagne en retirait s'eſt montée au moins à mille deux cent liv. ſt.

Depuis l'acte du Parlement paſſé en 1764, pour défendre d'introduire toute eſpèce de rum étranger dans nos Colonies, la Cour de Dannemark a rendu une Ordonnance qui défend à ſes Habitans de payer plus d'une moitié en ſucres de la valeur totale à laquelle ſe monteront toutes les marchandiſes étrangeres qu'ils pourront acheter. Le but que ſe propoſe le Dannemark par cette Ordonnance, eſt d'arrêter l'effet de notre prohibition en forçant les Danois à vendre leur rum en même-temps que leur ſucre. Ce réglement à *Santa-Cruz*, joint à l'acte de prohibition dans nos Iſles, eſt capable de détruire en peu de temps le commerce que fait l'Angleterre avec cette Iſle Danoiſe. Si le Marchand Anglais ne peut point ſe charger de rum, il lui eſt impoſſible de retirer la valeur entiere qu'il porte à *Santa-Cruz*, attendu que le coton de cette Iſle ne formerait que 25 pour cent de la valeur de la moitié reſtante des cargaiſons; que d'ailleurs l'Iſle n'a point d'autres bonnes productions eſtimées, & qu'enfin la monnoie courante étant de bas alloy, ne peut être priſe ſelon ſa valeur réelle, ni avoir cours chez l'Étranger.

Les Planteurs de cette Iſle repréſentent ſeulement qu'étant ſujets de l'Angleterre, & propriétaires en grande partie d'une Iſle appartenante aux Danois, mais dont tout le commerce ſe fait actuellement par les Anglais, il ne pouvait être que très-rai-

---

(2) Uſage qu'on a ſuivant la méthode générale d'*échauder* avec de l'eau preſque bouillante la pâte d'olives déjà preſſée une premiere fois, & qu'on veut remettre ſous la preſſe pour en mieux extraire toutes les parties huileuſes. On imagine bien que la plupart de ces parties ſont groſſieres & rudes, & que l'eau bouillante y ajoute un nouveau dégré d'imperfection.

(3) On entend par ce mot l'aſſortiment d'une certaine quantité de cabas qui eſt néceſſaire à chaque moulin. A Villeneuve les propriétaires de moulins qui ſont jaloux de s'attirer des pratiques, ont grand ſoin de faire tremper leur *cabaſſerie* dans une eau propre; on met enſuite les cabas ſous la preſſe pour leur faire rendre cette eau; l'on refait encore la même manœuvre juſqu'à ce que ces uſtenſiles ne conſervent plus la moindre odeur étrangere, & dès qu'ils ont ſervi 3 ou 4 ans on en achete de nouveaux. Ailleurs on ne prend pas les mêmes précautions: une cabaſſerie ſert tout le temps qu'elle peut durer, & l'acreté des matieres l'infecte de façon à rendre le lavage inutile. Vainement donc quelques particuliers défendront-ils qu'on échaude leur pâte; leur huile en paſſant par une telle *cabaſſerie*, ne peut pas manquer d'en prendre le goût.

(4) La *preſſée*, que par corruption l'on nomme *prainſe* dans le pays, eſt la quantité d'olives ſuffiſante pour garnir une fois deux preſſes du moulin. Cette quantité roule ſur environ douze cent livres poids de marc, & ne produit l'une portant l'autre qu'environ 140 livres d'huile même poids. Le déchet du reſte tombe ſur les pepins & ſur l'eau élementaire qui fait partie de l'olive. Cette opération embraſſe deux parties; la premiere conſiſte à moudre les olives pour en faire une eſpèce de pâte, & cela demande 4 à 5 heures de tems; la 2e. à mettre cette pâte dans les cabas & les cabas ſous la preſſe où on les laiſſe également 4 à 5 heures. Il ne s'en ſuit pas pour cela qu'on ne faſſe que 3 *preſſées* dans 24 heures à raiſon de 8 heures par *preſſée*, parce qu'il y a dans chaque moulin deux *paires* de preſſe, & tandis que la premiere *preſſée* n'eſt faite qu'à moitié, on en commence une ſeconde ſous l'autre *paire*. Il ſe fait donc 5 à 6 *preſſées* dans 24 heures qui à 8 cannes l'une portant l'autre font les 40 à 45 cannes dont nous avons parlé plus haut.

ſonnable de permettre qu'on pût recevoir dans les Iſles Anglaiſes juſqu'à ſept mille bariques du rum de *Santa-Cruz*, ce qui mettrait cette Iſle en poſſeſſion d'un avantage mitoyen entre les Iſles Anglaiſes & les autres établiſſemens étrangers en général, & cela non-ſeulement par rapport à la vente de cette quantité de rum, mais encore pour prévenir la perte de pluſieurs branches de commerce, & pour favoriſer l'exportation de pluſieurs manufactures Anglaiſes.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Du Port-au-Prince.

Suite *des prix courants de diverſes Marchandiſes.*

Marchandises seches.

Fil d'épreuve de Harlem, 1re. & 2e. qualité, 36 ℔ la *piece*; bazin des Indes, de Hollande & de Suiſſe à mille rayes, de 60 à 80 ℔; — mouchoirs paliacat d'un beau rouge à coins blancs, 18 ℔ le mouchoir; — batiſtes & chitto fond blanc & & de couleurs de différens goûts, ſuivant le goût; — indiennes pour robes, rendent 100 pour cent; indiennes pour meubles & pour habits, ne valent rien; — perſes, de bonne & prompte défaite; coton fin blanc des Indes, de 9 à 10 ℔ l'aune; on ne ſe défait point avantageuſement des gallons d'or & d'argent; — poudre fine à feu, 3 ℔ 10 ß en petis barils de 10 liv. — poudre à canon, 45 ß; — plomb à giboyer, N°. 4, 5 & 6, de 50 à 55 ℔; — le papier de Hollande à lettres, non coupé, ordinaire, petit raiſin & grand cornet, n'a point de cours.

Grosseries.

Ardoiſes fines longues & larges de 60 à 100 ℔ le cent; — tuffaus doubles le *cent* ſimples, 50 ℔, ce qui rend le cent de double; — feuillard, le paquet, de 84 brins, 5 ℔; — pots & formes bien capés, 5 ℔; — cloux à bariques, de 45 à 50 ℔; *idem* à eſſentes, 60 ℔; à paliſſades de 45 à 50 ℔; à planches de même; à ardoiſes, point de cours; — houes de Bayonne, 50 ß; ſerpes du même endroit, 45 ß; haches, 3 ℔; — cordages blanc de 2 à 3 pouces, 20 ß la *livre*; *idem* goudronné & fin, de 50 à 55 ß; meules à aiguiſer avec leur cigognes, longues à la vente; — petites chaudieres de potin 7 ß le *point*, chaudieres à ſucre, de 40 à 45 ℔ le *quintal*; — carreaux, 60 ℔; briques, 80 ℔ le *quintal*; fer d'Eſpagne en barres plates doubles, & en barres doubles quarrées de 10 lignes, 36 ℔ le cent.

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce Détroit le 26 Avril 1766, le Navire du Capitaine *Siep Munkerus*, parti de Rouen, allant à Dantzick à fret; — le 28, les Navires des Capitaines *Jelle Hanſes* & *Douwe Sybrands*, partis du Croiſic pour la Mer Baltique, chargés de harengs, de ſel & ſur leur leſt; le 29, ceux des Capitaines *Lieuwes Teyes*, *Jarig Attes*, *Theunis Mynſes*, *Age Franſes*, *Iſbrand Claeſen*, *Sitſe Piebes de Jonge*, *Jacob Sybrands*, partis du Croiſic pour la Mer Baltique, avec du ſel & ſur leſt; des Capitaines *Jan Annes Kuyper Cornelis Hommes*, partis de Bordeaux pour Stetin à fret & avec du vin; *Anſche Theunis*, parti de Bordeaux pour Dantzick, avec des harengs & ſur leſt; *Wiebes Hendricks*, parti de Bordeaux pour Lubeck; *Claes de Ruyter*, parti de Bayonne pour Konigſberg; *Onne Elder Viſſer*, parti de Bordeaux pour Kolberg; *Joachin Maknau* & *Ale H. Backer*, partis de Bordeaux pour ſtetin; *Johan Anthoni Hanſen Thomas Wilſtrup*, parti de Bordeaux pour Copenhague; *Johan Farnau Claes Liefkendt*, parti de Cette pour Stetin & pour Lubeck tous les neuf chargés de vin; & celui du Capitaine *Jelle Wiebes*, parti de Chriſtianſtadt pour Rouen avec de la poix; — du 30, ceux des Capitaines *Hylke Jacobs Wiebe F. de Vries*, & *Focke Tierds Ruyter*, partis du Croiſic pour la Mer Baltique, chargés de ſel, de harengs & ſur leſt; *David Dann*, parti de Bordeaux pour Stockholm avec du vin; *Johannes Claeſes*, *Melis Rinkes* & *Hendrik Meyer*, partis de Bordeaux pour Dantzick, avec du vin & des planches; ceux des Capitaines *Siebe Rommerts*, & *Annes Binſes*, partis de Dantzick pour St. Malo avec du vin & des planches; *Carl. Abraham Turow*, parti de Dantzick pour le Havre de Grace avec des planches.